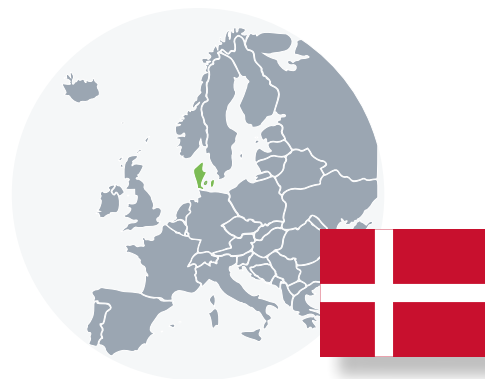


L'indemnisation du chômage au Danemark

Juin 2025



Le système d'assurance chômage

La spécificité du régime d'assurance chômage danois réside dans son caractère non obligatoire.

Les travailleurs (salariés et indépendants) peuvent décider volontairement d'adhérer à une caisse d'assurance chômage en payant des frais d'adhésion mensuels.

Le Service public de l'emploi



Le **ministère de l'emploi** a compétence sur la politique de l'emploi et sur l'indemnisation du chômage.



Les **caisses d'assurance chômage**, agréées par l'Etat et liées aux secteurs d'activités, ont la charge de l'indemnisation des demandeurs d'emploi.



Gérés par les communes, les « **jobcenters** » assurent l'accompagnement des demandeurs d'emploi en coopération avec les caisses d'assurance chômage.

Les règles d'indemnisation du chômage sont définies par la loi.

Financement de l'Assurance chômage

Le **financement des indemnités d'assurance chômage** est assuré par trois types de ressources :



les **frais d'adhésion mensuels**¹, d'un montant forfaitaire, acquittés par les travailleurs adhérant à une caisse d'assurance chômage,



la **taxe « pour le marché du travail »**, assise sur les salaires, acquittée par l'ensemble des salariés,



une **participation des employeurs** qui prennent en charge les deux premières journées de chômage.

¹ Montant des cotisations variant entre 488 DKK (67€ environ) et 568 DKK (76€ environ) selon la caisse d'affiliation

Paramètres d'indemnisation



Conditions d'affiliation

- Justifier d'un revenu de référence², salarié ou non salarié, minimum de **273 504 DKK** (36 667€ environ) à **temps plein** ou **182 340 DKK** (25 445€ environ) à **temps partiel**,
- ou de **1 924 heures de travail au cours des 3 dernières années** (équivalent de 12 mois à temps plein) pour les **personnes ayant déjà été indemnisées**.

¹ Plafonné mensuellement à 22 792 DKK (3 056€ environ)



Montant de l'indemnisation

→ **90 % du salaire de référence**
(Plafond : 21 0892 DKK (2 828€ environ) à temps plein et 14 061 DKK (1 885€ environ) à temps partiel)



Durée d'indemnisation

→ **2 ans maximum**
sur une période de 3 ans.



Reprise d'activité en cours d'indemnisation

Le cumul de l'allocation avec le revenu d'une activité professionnelle est possible dans le cas d'une activité réduite de 145,6 heures par mois maximum.



→ Durée du cumul

30 semaines maximum (au cours de la période de 2 ans)



→ Montant de l'allocation

Chaque heure de travail effectuée réduit d'une heure le montant de l'allocation

Nouvelle ouverture de droits

Il est possible de prolonger sa période d'indemnisation de 2 heures pour chaque heure travaillée (dans la limite d'un an maximum pour une reprise d'emploi de 6 mois).

Dans le cas où l'allocataire retravaille un an (soit 1 924 heures), il est éligible à une nouvelle période d'indemnisation de 2 ans.